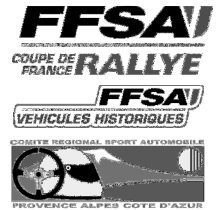




ASABTP



1^{er} RALLYE NATIONAL VHRS DE L'ESCARÈNE 23 et 24 avril 2011

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Dans le cadre du 15^{ème} Rallye National de L'Escarène
et du 3^{ème} Rallye National VHC de L'Escarène
est organisé le 1^{er} Rallye National VHRS de L'Escarène

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement : Lundi 14 mars 2011
Ouverture des engagements : Lundi 14 mars 2011
Parution du road-book : Mardi 22 mars 2011
Clôture des engagements : Lundi 11 avril 2011 à minuit

Vérifications administratives :	Samedi 23 Avril de 07h00 à 08h00	Départ 2 ^{ème} étape :	Dimanche 24 Avril à 08h00
Vérifications techniques :	Samedi 23 Avril de 07h00 à 08h00	Départ 2 ^{ème} étape VHRS :	15 mn après le dernier moderne
1 ^{ère} réunion du Collège :	Samedi 23 Avril à 10h30	Arrivée 2 ^{ème} étape :	Dimanche 24 Avril à 15h00
Publication des admis au départ :	Samedi 23 Avril à 12h00	3 ^{ème} réunion du Collège :	Dimanche 24 Avril à 15h00
Départ 1 ^{ère} étape :	Samedi 23 Avril à 13h00	Vérifications finales :	Dimanche 24 Avril
Départ 1 ^{ère} étape VHRS :	15 mn après le dernier moderne	Publication des résultats :	Dimanche 24 Avril
Arrivée 1 ^{ère} étape :	Samedi 23 Avril à 16h41	Fin délai de réclamations :	Dimanche 24 Avril
2 ^{ème} réunion du Collège :	Samedi 23 Avril à 19h00	Remise des Prix :	Dimanche 24 Avril à partir de 17h00
Publication des départs de la 2 ^{ème} étape :	Samedi 23 Avril à 20h00		

ARTICLE 1 - ORGANISATION :

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise les 23 et 24 avril 2011 en doublure du 15^{ème} Rallye National, et du 3^{ème} Rallye National VHC, un Rallye National de Régularité Historique Sportif dénommé "1^{er} Rallye National VHRS de L'Escarène" conformément à la réglementation générale des rallyes FFSAI.

Le présent règlement a été approuvé par le C R S A Côte d'Azur sous le n° 8 en date du 16 / 12 / 2010
Et par la FFSAI sous le n° 18 en date du 23 / 12 / 2010

Épreuve inscrite en catégorie NPEA

Comité d'organisation : Idem Rallye support moderne

Tableau officiel d'affichage : Place CAMOUS à L'ESCARÈNE

Tableau d'informations : Parc de regroupement Mairie de La Bollène et Zone d'assistance épicerie de Peira Cava.

Secrétariat du Rallye : ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 - Fax : 04.93.92.37.14

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au jeudi 21 avril 2011

PERMANENCE DU RALLYE : Place CAMOUS à L'ESCARÈNE à partir du vendredi 22 avril 2011 à 14 h 00

1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE :

 Idem Rallye support moderne

Commissaire technique : Responsable Bernard PENILLA Licence N° 17999

1.2 ÉLIGIBILITÉ :

 Le 1^{er} RALLYE NATIONAL VHRS DE L'ESCARÈNE compte pour :

- Le Championnat Historique RHS du Comité Régional du Sport Automobile PACA
- Le Challenge Historique Côte d'Azur
- Les Challenges ASABTP

1.3 VÉRIFICATIONS :

 - Pas de convocation individuelle

Les vérifications administratives auront lieu Samedi 23 avril 2011 place Camous à l'Escarène (à coté du Parc fermé) de 07h00 à 08 h00.

Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau au même endroit de 07 h 00 à 08 h 00.

Les concurrents devront présenter la Fiche d'identité adéquate (voir art 4.1) de la voiture aux vérifications.

Les vérifications effectuées avant le départ seront d'ordre tout à fait général (contrôle marque et modèle, année de construction, conformité au code de la route, etc.)

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.

Le stationnement des remorques est interdit dans l'Escarène; obligatoire à la gare et au collège (voir fléchage).

Parking des voitures d'assistance prévu à la gare et au collège (voir fléchage).

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu sous le chapiteau. (Taux horaire 45 €. TTC)

ARTICLE 2 – ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 – CONCURENENTS et PILOTES :

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS : Idem Rallye support moderne

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye :

« HAUTE - INTERMÉDIAIRE - BASSE »

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum (ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d'engagés en VHC).

3.1.1 CONCURENENTS ADMIS : Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, aux personnes en possession d'un Titre de Participation International Régularité ou National Régularité et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

3.1.1.2 DROIT D'ENGAGEMENT : Idem Rallye support moderne

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : 300 €. b) sans la publicité des organisateurs : 600 €.

Une remise de 40€. sera accordée à tous les **PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.**

3.1.1.3 ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2-ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum NF.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

3.3 ORDRE DE DEPART : Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

ARTICLE 4 – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

4.1 VOITURES AUTORISEES : Sont admises, sur invitation les voitures correspondant à l'annexe K du code sportif de la FIA .

Les voitures des périodes C à I de 1919 à 1981. Les groupes suivants sont autorisés

- 1 : Groupe de régularité historique : voitures des périodes C à I de 1919 à 1981
- 2 : Groupe de régularité prestige : voitures de G T de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01.01.82

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2 INSTRUMENTS DE BORD : Deux catégories distinctes seront établies :

- Catégorie 1 : Voitures équipées d'instruments de mesure de distance mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.
- Catégorie 2 : Voitures équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

4.3 DOCUMENTS A FOURNIR AUX VERIFICATIONS : La carte grise du véhicule ainsi qu'un laissez passer pour véhicules historiques de régularité doit être présentée aux commissaires techniques aux vérifications. Le PTH est recommandé mais pas obligatoire

4.4 ASSISTANCE : Idem Rallye support moderne

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ :

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

5.2 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3 PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

Toute autre publicité devra s'inscrire dans le cadre de l'annexe K en cours de validité et recevoir l'accord écrit de l'organisation.

ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES : Idem Rallye support moderne

6.1 DESCRIPTION :

Le 1^{er} RALLYE NATIONAL VHRS DE L'ESCARÈNE représente un parcours de 159.300 km.

Il est divisé en 2 étapes, 4 sections et 18 secteurs de liaisons.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 68.400 km.

LISTE DES 6 ÉPREUVES SPÉCIALES :

Samedi 23 Avril 2011 : 1^{ère} étape : L'Escarène - L'Escarène, parcours de 79.500 km comportant 3 ES. d'une longueur totale de 34.200 km.

ES 1 : Col de Braus → La Cabanette 12.600 km

ES 2 : Turini → La Bollène 10.700 km

ES 3 : Loda → Col St Roch 10.900 km

Dimanche 24 Avril 2011 : 2^{ème} étape : L'Escarène - L'Escarène, parcours de 79.500 km comportant 3 ES. d'une longueur totale de 34.200 km.

ES 4 : Col de Braus → La Cabanette 12.600 km

ES 5 : Turini → La Bollène 10.700 km

ES 6 : Loda → Col St Roch 10.900 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ».

6.2 Reconnaissances : Idem Rallye support moderne

6.3 Carnets de contrôle : Idem Rallye support moderne

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE :

7.1 Départ : Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné. LES CONCURRENTS PARTIRONT DE MINUTE EN MINUTE

7.2 Dispositions relatives aux contrôles : Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles de passage (CP) : à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage. L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

Contrôles horaires (CH) : à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation. L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

- Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

7.5.1.1 TESTS DE REGULARITE : Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs. La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est de 3 km.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti: 1 seconde de pénalité.

Exemple : Moyenne définie 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité 5, 1 km

Temps imparti: 6 mn. 48 sec.

a) Temps réalisé: 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé: 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur peut prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au dessous entraînera une pénalité d'une seconde.

Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique : Trois options de vitesses moyennes sont proposées pour réaliser les tests de régularité.

Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour UNE SEULE des 3 options et pour la TOTALITE des tests de régularité.

L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.

Le directeur de course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité une "moyenne haute" une "moyenne intermédiaire" une "moyenne basse" en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3

Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des Tests concernés.

Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne maximale de l'option C sera exclu.

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.5.16.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES : Si un pilote saute un test de régularité, ou pour des raisons techniques ne réalise pas un test de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et intégré au classement.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 mn avant le départ de la première voiture de l'étape suivante.

Pour chaque test de régularité non réalisé, il sera appliqué 15 minutes de pénalité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle

horaire de départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire

ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Les concurrents seront classés dans chaque groupe tel que définis à l'article 4.1 , par ordre décroissant des pénalités en 2 catégories comme indiqué à l'article 4.2.

ARTICLE 10 - COUPES ET RECOMPENSES

Des coupes et trophées récompenseront les concurrents classés comme suit :

- 1 : Groupe de régularité historique
- a) Les 3 Premiers du classement catégorie 1
 - b) Les 3 premiers du classement catégorie 2

- 2 : Groupe de régularité prestige
- a) Les 3 Premiers du classement catégorie 1
 - b) Les 3 premiers du classement catégorie 2

10.1 REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le Dimanche 24 avril 2011 à partir de 17h00 sous le chapiteau, place de l'Escarène.

**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT,
SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.**